

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2157**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Revente, à l'OPH du Rhône, de 7 lots dans un immeuble en copropriété situé 41, rue Etienne Richerand

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2157**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Revente, à l'OPH du Rhône, de 7 lots dans un immeuble en copropriété situé 41, rue Etienne Richerand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la Communauté urbaine a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix total de 232 000 €, 7 lots dans l'immeuble en copropriété situé 41, rue Etienne Richerand à Lyon 3° et cadastré sous le numéro 22 de la section EH pour une superficie de 194 mètres carrés.

Le programme prévu par l'OPH du Rhône consiste en la production d'une nouvelle offre de logements sociaux sur la base de la réalisation d'une opération mixte en locatif et accession privée dans le cadre de la requalification de l'îlot "Petites Sœurs Richerand".

Aux termes de la promesse d'achat, l'OPH du Rhône qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter ledit bien, partiellement occupé, au prix de 232 000 €, conformément à l'avis de France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 octobre 2010 ;

DÉCIDE

1° - Approuve la revente, à l'OPH du Rhône, pour un montant de 232 000 €, de 7 lots dans un immeuble en copropriété situé 41, rue Etienne Richerand à Lyon 3°, dans le cadre de la production d'une nouvelle offre de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1 749, le 11 janvier 2010 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 232 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.